

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022
Numéro de séance : 5
Date de la séance : Jeudi 24 mars 2022
Date de convocation : Mardi 8 mars 2022
Présidence de : Stéphane Blardat, proviseur

Quorum : 16
Nombre des présents : 20
Nombre d'absents excusés : 10
Nombre d'absents: 10

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
I – DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
• Rappel de l'ordre du jour		4		
• Adoption du Compte-rendu du CA du 25/01/2022		4		x
II – DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL				
• Adoption du compte financier 2022		5	CA NTR 2021/22	x
• Affectation du résultat de l'exercice 2021		5	CA NTR 2021/22	
• Décision budgétaire modificative n°2		6	CA TR 2021/22	x
• Convention d'adhésion au groupement de commandes départemental pour la fourniture et la livraison de viande de bœuf issue du terroir départemental voire régional		6	CA TR 2021/22	x
• Marchés de volaille, surgelés et épicerie 2022/23		6	CA TR 2021/22	
• Contrat de maintenance du système de sécurité incendie du lycée et du site Emile Zola		6	CA TR 2021/22	
• Contrat de maintenance des installations de cuisine		7	CA TR 2021/22	x
• Convention de partenariat Erasmus+, accréditation, secteur de l'enseignement scolaire,		7	CA TR 2021/22	
III- DOMAINE VIE DE L'ELEVE				
• Sortie en en SVT à Montlouis classe 502 - matinée		8	CA TR 2021/22	x
IV- DOMAINE PEDAGOGIQUE				
• Information relative aux temps forts de l'orientation		9		x
• Information relative à l'école buissonnière et modification des emplois du temps des élèves de seconde		9		x
• Information relative à René Müller, ancien proviseur, nommé Juste parmi les nations le 10 juin 1996		9		
V- QUESTIONS DIVERSES				
• Question des professeurs sur la réouverture du dispositif FLS		10		x
• Question des parents : sur les mentions au pied de page du bulletin au 2 ^{ème} trimestre		10		

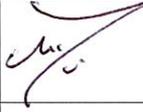
Le Président,

Stéphane Blardat

Le Secrétaire de séance,

Patrick Blanchard, proviseur-adjoint

PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du : 24/03/2022

<i>Nature</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Titulaire</i>	<i>Emargement</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Suppléant</i>	<i>Emargement</i>
10 membres de droit ou désignés				
Proviseur	Stéphane BLARDAT			
Proviseur adjoint	Patrick BLANCHARD			
Gestionnaire / Ag. compt.	Michel DUBOIS			
CPE	Maryse POURRAIN			
Personnalité Qualifiée	Hervé GALTAUD			
Personnalité Qualifiée	Richard SARAH			
Représentant Ville de Tours	Antoine MARTIN	EXCUSÉ		
Représentant Tours Métropole	Franck GAGNAIRE		Anne BLUTEAU	
Représent. du cons. rég.	Jean-Patrick GILLE		Betsabée HAAS	
Représent. du cons. rég.	Ambre LOUISIN			
10 représentants élus des personnels de l'établissement				
Pers. enseign. et d'éd.	René BEHOCARAY		Jérôme PUYBARET	
Pers. enseign. et d'éd.	Yann SALMON		Paul DOS SANTOS	
Pers. enseign. et d'éd.	Laurent LEPETIT		Marie-Anne MULQUIN CHOMMELOUX	
Pers. enseign. et d'éd.	Anne MANNLEIN		Margaux GROUSSIN	
Pers. enseign. et d'éd.	Audrey AUBEL		Thierry ROGEL	
Pers. enseign. et d'éd.	Miréia ALONSO		Julien BOUTON	

Pers. ATOS	Annabelle JUIGNE <i>coline BARNIER</i>	<i>EXCUSE</i> <i>[Signature]</i>	Yannick BIGRE	
10 représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
Parent d'élève FCPE	Agnès THIBAL	<i>[Signature]</i>	Alexandra VALENTIN	<i>[Signature]</i>
Parent d'élève FCPE	Carine MATHAT		Anna TOUSSAINT	
Parent d'élève FCPE	François BLANCHETIERE		Elodie POTTIER	
Parent d'élève PEEP	François LORILLEUX	<i>EXCUSE</i>	Vanessa LABARDIN	<i>[Signature]</i>
Parent d'élève PEEP	Arnaud ROY	<i>[Signature]</i>	Edouard DE GERMAY	
Elève	Augustin FLEURY 706	<i>[Signature]</i>	Icham STITI 821	
Elève	Mewen LE MOUEL 701	<i>[Signature]</i>	Lola DRUAIS 603	
Elève	Diane ELEAUME 707		Adèle TESSIER 610	
Elève	Nicolas DUMIOT 831	<i>[Signature]</i>	Maïa LE GOUX 801	
Elève	Ilyas AFKIR 801	<i>ABS EXCUSE</i> <i>présent</i> <i>[Signature]</i>	Louise MIGNARD 831	

Total : présents

Mme LE CORNEC, proviseure-adjointe, est invitée à participer.

Excusée

I. DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit, jeudi 24 mars, à 18h15, en salle S03 à l'annexe Emile Zola. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. Blanchard proviseur-adjoint, est désigné secrétaire de séance en application du règlement des séances qui a été acté en conseil d'administration du 14/10/2021, en l'absence de plusieurs représentants des personnels administratifs, infirmiers, de laboratoire et agents des lycées.

1.1. Le proviseur rappelle l'ordre du jour de la séance.

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25/01/2022
- Adoption du compte financier 2021
- Affectation du résultat de l'exercice 2021
- Décision budgétaire modificative n°2 (affectation de ressources nouvelles)
- Convention d'adhésion au groupement de commandes départemental pour la fourniture et la livraison de viande de bœuf issue du terroir départemental voire régional
- Marchés de volaille, surgelés et épicerie 2022/2023
- Contrat de maintenance du système de sécurité incendie du lycée et du site Emile Zola
- Contrat de maintenance des installations de cuisine
- Convention de partenariat Erasmus+, accréditation, secteur de l'enseignement scolaire
- Convention de prêt exposition « des lumières dans la nuit - Les justes parmi les nations d'Alsace » par le Fond Social Juif Unifié Région Grand Est de Strasbourg
- Sortie en SVT à Montlouis/Loire avec la classe 502 – matinée
- Sortie à Paris – Musées dont Le Louvre – modifications de date et tarif votés en commission permanente d'octobre (SORTIE ANNULEE par la professeure, le 18 mars dernier)
- Information relative aux temps forts de l'orientation
- Information relative à l'école buissonnière et modification des emplois du temps des élèves de seconde
- Information relative à René Müller, ancien proviseur, nommé Juste parmi les nations le 10 juin 1996.

Les professeurs demandent à aborder la question de la réouverture du Français Langue Seconde à la rentrée.

Les parents d'élèves souhaitent aborder la question des mentions de pied de page de bulletin.

1.2. Adoption du compte-rendu du CA du 25/01/2022

Suite au compte-rendu qui a été transmis aux administrateurs, le chef d'établissement demande si ces derniers ont des remarques à proposer.

<u>Résultats du vote</u>	<i>Votants : 20</i>	<i>Abstentions, nuls, blancs :0</i>	<i>Exprimés :20</i>	<i>Avis favorable :20</i>	<i>Avis contraire :0</i>
--------------------------	---------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

II. DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL

2.1. Vote du Compte financier 2021

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil d'administration est invité à adopter le compte financier de l'exercice 2021 après présentation de celui-ci par l'ordonnateur et par l'agent comptable du lycée Descartes.

M. DUBOIS présente le compte financier de l'exercice 2021, qui regroupe les comptes selon les différents services généraux en première section de fonctionnement (AP activités pédagogiques, ALO administration et logistique, VE vie de l'élève) ou spéciaux (SRH restauration et hébergement, SBN service des bourses nationales) et en deuxième section d'investissement (OPC opérations en capital).

En ce qui concerne l'exécution budgétaire, la présentation met l'accent sur les dépenses de viabilisation, les dépenses d'hébergement et de restauration, les travaux et équipements qui ont pu être menés à bien en 2021 ainsi que l'utilisation des aides sociales (fonds sociaux versés par l'Etat et caisse de solidarité alimentée par les familles).

M. Dubois indique que le résultat est négatif de 48 265.07 euros, qui est essentiellement dû à la diminution des recettes constatées par rapport aux prévisions. L'insuffisance d'autofinancement (IAF) est de - 24 960.22 euros. Le résultat est égal à la somme des recettes nettes diminuée de la somme des mandats. L'IAF est la somme des recettes ayant donné lieu à encaissement diminuée de la somme des mandats ayant donné lieu à paiement. La différence entre le résultat et l'IAF représente les amortissements réels, qui donnent lieu à un mandat sans paiement (ce sont des écritures d'ordre) sans qu'il y ait de recette correspondante.

Le fonds de roulement (FdR) diminue de 27 759.81 euros, passant de 292 825.91 euros fin 2020 à 265 066.10 euros fin 2021, ce qui représente l'équivalent de 55 jours de fonctionnement.

Il détaille les dettes (subventions spécifiques sous condition d'emploi ou reliquats de crédits) et les créances de l'établissement à l'issue de l'exercice et explique enfin la différence entre le fonds de roulement brut et l'autonomie financière qui représente la part du fonds de roulement réellement disponible pour prélever. L'autonomie financière est de 198 670.92 euros, compte tenu d'une part du prélèvement réalisé pour équilibrer le budget 2022, d'autre part du stock alimentaire.

Mme Thibal, représentant des parents d'élèves FCPE demande pourquoi les aides sociales ne sont-elles pas plus utilisées ?

M. le Proviseur répond que toutes les informations nécessaires sont données. L'existence des fonds sociaux est rappelée à l'assemblée générale des délégués et à chaque CVL ; Les élèves sont repérés par les professeurs principaux et les Cpe. Par ailleurs, M. Teste assistant social fait le point chaque semaine avec Mme Le Cornec, proviseure-adjointe.

Pour autant, certaines familles n'osent pas se signaler et les dossiers n'aboutissent pas.

Augustin Fleury propose que le CVL réalise une affiche d'information avec QR Code à ce sujet ; proposition judicieuse.

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
--	--------------------	---	---------------------	-------------------------------------	------------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte NTR du CA 2021/2022 -du Conseil d'administration : vote du compte financier 2021

2.2. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

Après adoption du compte financier de l'exercice 2021, le Conseil d'administration approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021 (- 48265.07 euros) à un compte de réserves unique 10681. Au lycée Descartes depuis 2012 (mise en place du nouveau cadre budgétaire et comptable), le résultat de l'exercice est globalement affecté à un compte de réserves unique.

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
--	--------------------	---	---------------------	-------------------------------------	------------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte NTR du CA 2021/2022 -du Conseil d'administration : Affectation du résultat de l'exercice 2021

2.3 Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°2

La DBM 2 a pour objectif d'affecter un complément de dotation accordé par la région Centre-Val de Loire (CPR du 25/02/2022) pour un montant de 55 733 euros. Comme l'indique la notification de la région, il est proposé d'affecter cette subvention au service Administration et Logistique (ALO), domaine viabilisation, code activité gaz, eu égard au contexte d'augmentation extraordinaire du coût du gaz.

M. Dubois fait remarquer à cet égard que le lycée n'a encore reçu aucune facture de gaz depuis le 1^{er} janvier 2022 (nouveau marché passé avec Total Energies). Tous les lycées sont dans ce cas à l'heure qu'il est.

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
----------------------------------	--------------------	---	---------------------	-------------------------------	------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Décision Budgétaire Modificative n°2

2.4 Convention d'adhésion au groupement de commandes départemental pour la fourniture et la livraison de viande de bœuf issue du terroir départemental voire régional

Il est proposé d'adhérer, par signature d'une convention, au groupement de commandes départemental pour la fourniture et la livraison de viande de bœuf issue du terroir départemental voire régional, pour la période 2022 2023.

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
----------------------------------	--------------------	---	---------------------	-------------------------------	------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Convention adhésion au groupement de commandes départemental fourniture et livraison de viande de bœuf issue du terroir départemental voire régional

2.5 Marchés de volaille, surgelés et épicerie 2022/23

Les marchés alimentaires d'achat de volaille, d'épicerie et de surgelés ont fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence effectué en février 2022. Sur proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 07/03/2022, il est demandé d'autoriser le chef d'établissement à signer ces marchés avec les titulaires retenus. Les entreprises attributaires et les modalités de mise en concurrence sont précisées dans le procès-verbal de la CAO ci-joint. Les marchés prennent effet du 15/03/2022 au 14/03/2023 et concernent par conséquent deux exercices budgétaires.

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
----------------------------------	--------------------	---	---------------------	-------------------------------	------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Marchés volaille, surgelés, épicerie 2022-23

2.6 Contrat de maintenance du système de sécurité incendie du lycée et du site Emile Zola

Un contrat doit être conclu entre le lycée Descartes et la société ENGIE INEO pour assurer la maintenance du système de sécurité incendie (SSI) du site n°1 (lycée) et du site n°3 (annexe Emile Zola) pour une durée d'un an, du 01/05/2022 jusqu'au 30/04/2023.

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
----------------------------------	--------------------	---	---------------------	-------------------------------	------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Contrat de maintenance du système de sécurité incendie du lycée et du site Emile Zola

2.7 Contrat de maintenance des installations de cuisine

Un contrat de maintenance doit être conclu entre le lycée Descartes et la société Bénard pour effectuer la maintenance des installations de cuisine (chaud et froid) pour une durée d'un an, du 01/05/2022 jusqu'au 30/04/2023, avec deux reconductions tacites possibles, sans pouvoir excéder trois années en tout.

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
--	--------------------	---	---------------------	-------------------------------------	------------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Contrat de maintenance des installations de cuisine

2.8 Convention Erasmus+

La convention Erasmus + liant le lycée Descartes et le groupement d'intérêt Public Formation Tout au long de la vie et insertion Professionnelle (GIP FTLV-IP) va être signée. Elle permettra aux élèves (second cycle) et aux personnels d'effectuer des séjours dans des pays européens avec subvention dont les fonds sont gérés entre le GIP FTLV-IP et l'agent comptable du lycée Descartes.

Le chef d'établissement a décidé, pour ne pas que ces séjours aient un impact sur la scolarité des élèves d'imposer les départs pour séjours courts pour les élèves de seconde : du 15 juin au 06 juillet inclus (avec un minimum imposé de 10 jours) et pour les élèves de première et terminale du 01/10 au 20/10. (minimum également 10 jours)

Pour les séjours longs, tous niveaux, l'année scolaire est à privilégier.

La famille fait une demande auprès du chef d'établissement, à charge pour elle de trouver un établissement scolaire européen d'accueil et une famille d'accueil. La délégation académique aux relations européennes et internationales du rectorat d'Orléans peut être sollicitée pour aider les familles dans leurs recherches.

La fiche de candidature à une mobilité individuelle engage la famille et l'établissement à organiser ce séjour, et entraîne l'émission d'une convention entre le lycée Descartes (service financier) et le GIP FTLV-IP qui reprend tous les éléments pour versement d'une subvention (80 % de la subvention est versée au lycée avant le départ et le reste au retour de l'élève), Le lycée reçoit les fonds du rectorat (DAREIC) et assure le remboursement des frais à la famille sur présentation de pièces justificatives.

275 euros d'aide par élève pour le transport aller et retour.

Selon le pays de destination s'ajoutent des frais de séjour journaliers : par exemple

Irlande, Luxembourg Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède 43 euros par jours

Allemagne Autriche Espagne Italie Malte Portugal ...: 37 euros par jours

Turquie, Bulgarie, Croatie, Hongrie...: 32 euros par jours

Les frais d'un accompagnateur aller et retour plus nuitée (24 h) peuvent être pris en charge.

Mme Valentin représentante des parents d'élève FCPE demande si le lycée est jumelé avec d'autres établissements à l'étranger ?

Mme Mannlein indique que des échanges existent avec un lycée allemand : Wolfgang Borchert Gymnasium à Halstenbek (depuis mai 2019)

Mme Thibal, FCPE, précise que des échanges avec des établissements hors UE peuvent être également très enrichissants (un exemple fructueux avec un lycée de Madagascar est évoqué).

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
--	--------------------	---	---------------------	-------------------------------------	------------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Convention erasmus +

III. DOMAINE VIE DE L'ELEVE

3.1 Sortie en SVT à Montlouis/Loire avec la classe 502 – matinée du 03/05/2022

Mme Douady emmène ses élèves de 502 à Montlouis pour une étude des alluvions (granite) dans le programme seconde. Les familles paieront 3,82 euros, somme qui correspond aux frais de location d'un car pour les 35 élèves. La part des trois accompagnateurs à la charge du lycée s'élève à 3,82 euros x 3 soit 11,46 euros.

Résultats du vote	Votants :20	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :20	Avis favorable :20	Avis contraire :0
------------------------------	--------------------	---	---------------------	-------------------------------	------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

Acte TR du CA 2021/2022-du Conseil d'administration : Sortie SVT à Montlouis/Loire 502 matinée du 03/05/2022

IV. DOMAINE PEDAGOGIQUE

4.1 Information relative aux temps forts de l'orientation

L'annexe qui vous a été adressée avec la convocation à ce conseil récapitule les temps forts de l'orientation au 2^{ème} trimestre (du 6 novembre 2021 au 17 mars 2022).

M. Lepetit remercie l'équipe de direction d'avoir reporté et maintenu la journée portes ouvertes des Cpge. L'affluence y a été importante.

4.2 Information relative à l'école buissonnière 4 et modification des emplois du temps des élèves de seconde

L'opération « Ecole buissonnière » est renouvelée pour la 4^{ème} année consécutive. Cette journée organisée par les professeurs référents « développement durable » met en place des ateliers et sorties le vendredi 1^{er} avril 2022 à l'attention des élèves de seconde.

Les élèves choisissent et s'inscrivent aux ateliers proposés. Les classes suivantes 502-504-506-508-510 participent le matin et les classes 501-503-505-507-509-511 l'après-midi.

Les administrateurs ont été destinataires du programme très complet de cette journée.

A titre indicatif, dans le cadre des actions de sensibilisation liées au contrat de performance énergétique, le club développement durable a été invité par la société Eiffage tous frais payés à visiter la ferme pédagogique et le Zoo de Beauval, avec les deux professeurs responsables le 8 avril 2022.

4.3 Information relative à René Müller, ancien proviseur, nommé Juste parmi les nations le 10 juin 1996

Le 9 mai 2022 aura lieu le dévoilement de la plaque en l'honneur de M. René Müller, ancien proviseur du lycée, qui a été reconnu Juste par les nations le 10 juin 1996. Une centaine de personnes participera à cet hommage. Son petit fils Henri-Georges Müller le représentera. La plaque a été installée dans le hall d'honneur.

Une exposition sur les Justes d'Alsace se tiendra également dans le hall d'honneur.

A ce titre, les membres de conseil d'administration sont invités à cet hommage (invitations)

V. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Réouverture du dispositif « Français Langue Seconde » à la rentrée

Une motion en faveur de la réouverture du dispositif FLS au lycée est lue et commentée par Mme Muller. Ce texte est joint au présent procès-verbal ;

5.2 Mentions au pied de page des bulletins du 2^{ème} trimestre : question des parents

En préalable, M. le proviseur rappelle que toute question au conseil d'administration doit être déposée au moins 48h avant la date de celui-ci. Il accepte cependant la question de M. Roy.

M. Roy demande pour quelle raison les mentions de pied de page de bulletin (félicitations, encouragements ...) sont-elles supprimées depuis le 1^{er} trimestre ? Il s'interroge aussi sur l'impact que cela pourrait avoir sur les admissions parcoursup.

C'est une erreur, les mentions ne sont pas supprimées au 2^{ème} trimestre. M. le proviseur distribue aux membres du conseil d'administration une synthèse du nombre de « récompenses » attribuées aux conseils de classes, qu'elles soient formulées par un mot clé ou une appréciation littérale.

Dans certaines classes, une discussion s'est ouverte entre l'équipe de direction et les professeurs sur l'impact que celles-ci pourraient avoir sur les élèves qui n'en obtiennent pas.

A ce sujet, Mme Barnier, infirmière scolaire annonce recevoir beaucoup d'élèves en stress par rapport à cette situation. Les professeurs principaux rédigent les appréciations de pied de page selon leur sensibilité ; des appréciations littérales développées constituent un encouragement aux élèves qui en bénéficient.

Sur la question de Parcoursup, M. Salmon, professeur, précise qu'il serait très incongru pour une formation du supérieur de classer les candidats sur les mots « félicitations » ou « encouragements » et développe son point de vue.

M. Behocaray professeur, indique que la véritable difficulté, c'est plutôt de juger objectivement la valeur des notes du contrôle continu, selon l'établissement d'origine du candidat.

Mme Muller termine en précisant que, suite à l'ouverture de ce débat, chacun a pu exprimer et que désormais, la rédaction des appréciations de pied de page des bulletins se fait dans le respect de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

MOTION POUR LA REIMPLANTATION DU DISPOSITIF FLS AU LYCEE

Nous demandons à ce que le dispositif de mise en charge des élèves allophones afin de leur offrir un accompagnement en français langue seconde soit à nouveau implanté dans notre lycée.

Nous constatons déjà une souffrance pour les élèves du lycée privés du dispositif actuellement. ~~Et~~ Nous nous inquiétons de l'accueil à venir pour les élèves originaires d'Ukraine sans doute nombreux à être scolarisés dans notre lycée l'année prochaine étant donné la possibilité de suivre l'enseignement du russe en LV2.

Notre situation de lycée de centre ville est une opportunité pour ces élèves afin de faciliter leur intégration.